



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 70 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2013322-0003 - du 18/11/13 - Arrêté désignant Monsieur Jacques
BILLANT,

Préfet de la Dordogne, pour assurer la suppléance de Monsieur le Préfet de la
Région Aquitaine, Préfet de la Gironde du samedi 23.11.13 au matin au dimanche
24.11.13 au soir.

1



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales
Modernisation et administration générale

ARRÊTÉ du 18 NOV. 2013

Désignant Monsieur Jacques BILLANT,
Préfet de la Dordogne pour assurer la
suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la
Gironde

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ; notamment l'article 45.
- VU le décret du 26 juillet 2012 nommant Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- VU le décret du 16 juin 2011 nommant Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne ;
- VU l'absence, du samedi 23 novembre 2013 au matin au dimanche 24 novembre 2013 au soir, de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne, est chargé de la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en ce qui concerne le ressort territorial de la Région Aquitaine du samedi 23 novembre 2013 au matin au dimanche 24 novembre 2013 au soir.

ARTICLE 2 - Monsieur Jacques BILLANT, bénéficie, dans le cadre de cette suppléance, d'une délégation générale en toutes matières.

ARTICLE 3 - Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Préfet de Dordogne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 18 NOV. 2013

Le Préfet de Région


Michel DELPUECH